

M. Tobin: Monsieur le Président, maintenant qu'un député de l'opposition officielle et un député néo-démocrate ont pavé la voie, les ministres pourraient peut-être intervenir en bloc pour rectifier le compte rendu après la période des questions.

M. le Président: La présidence apprécie toujours les suggestions positives des députés. Mais je crois que nous allons poursuivre quand même.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à la pétition n° 332-3013.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 7^E RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe.

* * *

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—OPPOSITION AU PLAN D'ENTREPRISE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai à présenter une pétition signée par des Canadiens de tout le pays qui signalent que, attendu que le projet du gouvernement fédéral d'amener la Société canadienne des postes à l'autonomie financière d'ici à 1988 va entraîner une diminution et une détérioration du service de Postes Canada et va, par conséquent, se faire au détriment du service aux consommateurs canadiens; et attendu que les mesures proposées ont déjà provoqué la fermeture de beaucoup de bureaux de poste ruraux et la suppression d'itinéraires ruraux, ce qui constitue une réduction marquée du service pour bien des Canadiens; et attendu que les hausses des tarifs postaux touchent tous les Canadiens alors que les services fondamentaux ne sont pas améliorés, mais que le gouvernement fédéral n'a pas permis à la Société canadienne des postes d'offrir des services rentables.

Par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement d'enjoindre au gouvernement de faire de l'amélioration du service la toute première priorité de

Recours au Règlement—M. Nunziata

la Société canadienne des postes et d'enjoindre au gouvernement d'abandonner sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux et de suppression des itinéraires ruraux.

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL—LA RÈGLE D'UNANIMITÉ ET LES DROITS DES AUTOCHTONES

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des Canadiens du Territoire du Yukon qui souhaitent manifester leur inquiétude compte tenu du fait qu'on n'a pas consulté le Yukon sur l'Accord du lac Meech et qu'on ne l'a pas invité à y participer. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement de supprimer la formule du consentement unanime pour la création de nouvelles provinces et d'offrir des garanties précises que des conférences sur les droits des autochtones auront effectivement lieu.

* * *

• (1210)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 186.

[Texte]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES ÉCHANGES ENTRE LE CANADA ET L'URSS

Question n° 186—M. Friesen:

Lesquels des articles 1 à 20 de l'accord général sur les échanges signé entre le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques le 20 octobre 1971 sont présentement en vigueur?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tous les articles de l'accord général sur les échanges signé entre le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques sont en vigueur depuis la signature de l'accord.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions soient reportées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION PRÉSUMÉE DE TERMES NON PARLEMENTAIRES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, au cours de la période des questions d'aujourd'hui, plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont entendu distinctement le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) traiter le chef du Nouveau parti démocratique de tartuffe. J'invite Votre Honneur à examiner le compte rendu lorsqu'il sera prêt et à déterminer ensuite si le mot utilisé est non parlementaire.